

DECISION DU PRESIDENT

Date de Notification	Date d’Affichage 10/10/2022	N° 2022 - 493	Médiathèques
-----------------------------	---------------------------------------	----------------------	---------------------

Objet : Contrat de prestation de services entre la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux et Emmanuelle ROBERT pour l’animation d’ateliers « Street art, les mots de Molière » et une performance live « Les mots en scène » le 30 novembre 2022 à la médiathèque Chenonceau.

Le Président de la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L. 5211-10,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 2 juin 2020 transmise à la Préfecture de Seine et Marne le 4 juin 2020 et affichée le 4 juin 2020, portant délégation au Président des attributions conformément à l’article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu’il convient de contractualiser les modalités d’intervention d’Emmanuelle ROBERT le 30 novembre 2022 à la médiathèque Chenonceau à Meaux pour l’animation d’ateliers « Street art, les mots de Molière » et la performance live « Les mots en scène »,

DECIDE

ARTICLE 1 – Est autorisée entre la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux et Emmanuelle ROBERT la signature d’un contrat de prestation de services pour l’animation d’ateliers « Street art, les mots de Molière » et la performance live « Les mots en scène » le 30 novembre 2022 à la médiathèque Chenonceau à Meaux.

ARTICLE 2 – La CAPM règlera en contrepartie de cette prestation la somme totale de 770 € (sept cent soixante-dix euros), transport, repas, hébergement et matériel inclus. Cette dépense est inscrite au budget 2022.

ARTICLE 3 – La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Communautaire portant sur les mêmes objets.

Fait à Meaux, le
Le Président,

1 0 OCT. 2022



Jean-François COPÉ